Ville de Merville

Plan Local d'Urbanisme

Traduction réglementaire graphique

2. Plan de zonage

échelle 1/ 3 500ème

5.

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du :

Légende :

•••••••• Limites de zones

Zones urbaines : UA : Zone urbaine correspondant à l'hyper centre de Merville
UB : Zone urbaine correspondant au centre de Merville
UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
UE : Zone urbaine à vocation économique
UF : Zone de l'aérodrome
UJ : Zone industrielle
Ulb : Zone industrielle réservée aux usages hydrauliques et de traitement des boues
UBs, UCs, UEs : Zone urbaine à caractère sensible (Trame verte - trame bleue)

Zones à urbaniser: 1 AU : Zone d'urbanisation future, de court terme
1 AUj : Zone d'urbanisation future, à vocation industrielle

Zones agricoles : A : Zone agricole
Ahu : Zone agricole concernée par un secteur humide du SAGE de la Lys
Ai : Zone agricole comprenant des activités industrielles dispersées
As : Zone agricole à caractère sensible (Trame verte - trame bleue)
Ast : Zone agricole à caractère sportif et technique
At : Zone agricole à caractère touristique

Zones naturelles : N : Zone naturelle

Exploitation agricole soumise au Régime Sanitaire Départemental (RSD)

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPEa)

Réseau de cours d'eau gérés par l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord / USAN (servitude d'entretien de 6 mètres)

Mixité sociale :

Secteurs dans lesquels sont imposés 20 % de logements locatifs aidés (article L151-15 du Code de l'Urbanisme)

Secteurs dans lesquels sont imposés 30 % de logements locatifs aidés (article L151-15 du Code de l'Urbanisme)

Secteurs dans lesquels sont imposés 50 % de logements locatifs aidés (article L151-15 du Code de l'Urbanisme)

Secteurs dans lesquels sont imposés 100 % de logements locatifs aidés (article L151-15 du Code de l'Urbanisme)

Repérage des bâtiments agricoles au titre de l'article R 151-11 du Code de l'Urbanisme :

Bâtiment identifié pour le changement de destination

Inventaire des zones humides :

Zone humide répertoriée au SAGE de la Lys

Trame verte trame bleue :

TVB locale (source : étude TAUW)

Secteur à risque d'inondation, ruissellements, débords, coulées de boues :

Enveloppe d'aléas de secteurs concernés par des risques d'inondation :

Zonage Vert Clair :
Zones Naturelles soumises à Aléa Faible ou Moyen

Zonage Vert Foncé :
Zones Naturelles soumises à Aléa Fort ou Très Fort

Zonage Bleu Clair :
Centre Urbain soumis à Aléa Faible ou Moyen

Zonage Bleu Foncé :
Zones Urbanisées ou Zones d'Activités soumises à Aléa Faible ou Moyen

Zonage Rouge :
Zones Urbanisées ou Zones d'Activités soumises à Aléa Fort ou Très Fort

ZIC :

Secteurs concernés par des Zones Inondées Constatées (ZIC)

Repérage du patrimoine architectural au titre de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme :

Eglise, chapelle

Calvaire, oratoire, croix pélerine

Repérage du patrimoine naturel au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme :

Haie basse

Haie haute et haie haute arborée

Tableau des emplacements réservés

Emplacements réservés

Tableau des surfaces :

Numéro au PLU	Intitulé	Surface	Bénéficiaire
1	Extension du cimetière	4710 m²	Commune
2	Extension du cimetière	939 m²	Commune

Zoom sur les emplacements réservés (échelle 1/2500) :

Cadastre :

Bâti dur et bâti léger

Voies d'eau
et plans d'eau divers

Maisons récemment
construites ou en cours

Bâtis agricoles ou d'activité
récemment construits

Système de Projection : LAMBERT_93
Système Altimétrique : R.G.F.93

N

0 50 100 150 200 250

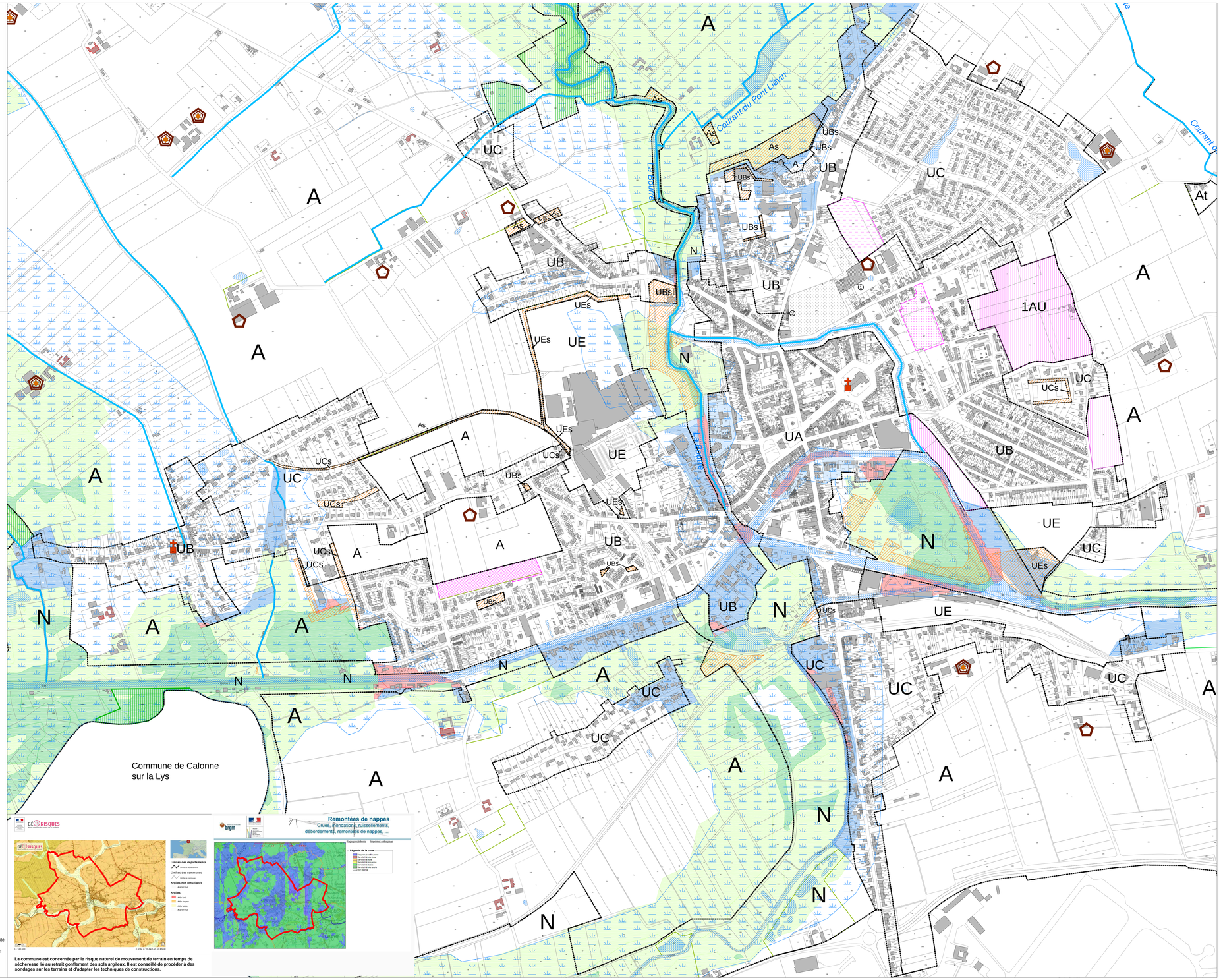

La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.